

# **La place du discours scientifique dans les directives européennes de protection des poules pondeuses (1964-1999)**

***Samuel Ducourant***

Il s'agit d'étudier les liens entre la recherche scientifique et les directives européennes. Les rapports scientifiques adressés au personnel politique, et les débats législatifs sur l'utilisation de cages, permettent d'observer (1) que le discours des scientifiques est facteur de ralentissement du processus. Car le fait d'appeler à de plus amples recherches a pour effet de déplacer le débat, du champ politique à la recherche indéfinie d'une preuve. (2) Différentes disciplines scientifiques se sont successivement approprié le discours sur les conditions d'élevage : la zootechnie dans l'immédiat après-guerre ; l'éthologie dans les années 1960 ; la science vétérinaire à partir des années 1980. Il y a bien appropriation, car ces disciplines agissent comme des professions, en défendant leurs intérêts et image de marque propres. (3) En définitive, des facteurs extra-scientifiques ont une prise sur la pratique et le discours scientifiques. Tant que les scientifiques interrogés ne prennent pas en compte ces contraintes socio-professionnelles et *in fine* politiques –c'est-à-dire tant qu'elles ne réalisent pas que leur pratique est intégrée à la chaîne de production–, leur recherche et leur discours peuvent ne pas avoir le résultat législatif qu'il est légitime d'en attendre.